



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Sylvie MEYER
Éric TROUVÉ
Bead Charlemagne
CHARLORIN

RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

Cluster Ergothérapie

Bachelier en Ergothérapie

Haute École de la Province de Liège
(HEPL)

09 juillet 2024

Table des matières

Ergothérapie : Haute École de la Province de Liège	3
Synthèse	4
Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale	7
Critère A	8
Critère B	12
Critère C	17
Conclusion	18
Droit de réponse de l'établissement	19

Ergothérapie : Haute École de la Province de Liège

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2023-2024 à l'évaluation continue du cluster « Ergothérapie ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cursus, organisée en 2017-2018.

Dans ce cadre, le comité d'évaluation continue, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu le 22 mars 2024 à la Haute École de la Province de Liège. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation continue soit le Bachelier en Ergothérapie, la visite (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation initiale du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2017-2018 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Il désire aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Sylvie Meyer, experte paire et présidente du comité.
- Éric Trouvé, expert de la profession et en gestion de la qualité.
- Bead Charlemagne Charlorin, expert étudiant.

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

Synthèse

FORCES PRINCIPALES

- Des services transversaux, notamment d'aide à la réussite et d'inclusion à même de fournir des services spécifiques qui permettent aux enseignant·es de se concentrer sur leur mission d'enseignement.
- Une coordinatrice qualité dans la section disposant de temps dédié à cette tâche et à même de soutenir et donner forme aux démarches de la section.
- Des actions récurrentes de consultation du milieu professionnel et des étudiant·es qui assurent l'adéquation du programme.
- Une habileté à composer avec l'arrêté royal de 1996 relatif au titre professionnel.
- Une refonte du programme visant un profil professionnel explicite et approche programme qui en assure la cohérence.
- Des stages très bien préparés, encadrés et évalués qui facilitent la construction des compétences professionnelles.

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Des démarches d'évaluation des enseignements par les étudiant·es (EEE) systématiques mais dont les taux de réponses sont bas.
- Un travail de fin d'études (TFE) qui n'est pas en totale adéquation avec le niveau 6 du cadre européen des certifications (CEC) et qui alourdit la charge de travail des enseignant·es et des étudiant·es.

OPPORTUNITÉS

- La présence de nombreuses autres sections sur le campus permettant de développer l'interdisciplinarité dans diverses activités scolaires et de mutualiser des équipements.
- Une possibilité pour les enseignants d'obtenir du temps de travail pour mener des activités de recherche.

MENACES

- La diminution du nombre d'étudiants qui entrent en formation.
- L'arrêté royal du 8 juillet 1996 relatif au titre professionnel qui menace les mises à jour du programme.
- Le décrochage de beaucoup d'étudiant·es malgré toutes les mesures de soutien.

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- 1 Augmenter le taux de réponse aux EEE pour avoir des réponses plus représentatives, par exemple en laissant du temps en classe pour y répondre.
- 2 Intégrer dans le plan d'action le soutien à la recherche des enseignant·es de la section, ce qui va à la rencontre d'un axe stratégique de la HEPL et élèverait le niveau scientifique et académique de l'équipe ainsi que sa visibilité nationale et internationale.
- 3 Une fois la refonte du programme terminée, vérifier que toutes compétences et les capacités du profil d'enseignement sont présentes de manière équilibrée dans les UE au cours des trois ans d'études. A cette fin, la liste des compétences et des capacités peut être croisée avec celle des UE.
- 4 Instaurer, comme prévu dans le plan d'action du cursus via le comité de perfectionnement, une veille stratégique au sein de la section pour percevoir les évolutions des besoins de la société intéressant l'ergothérapie au-delà des pratiques actuelles du métier.
- 5 Dans la révision des TFE, veiller à respecter le niveau 6 du CEC et une charge de travail étudiante correspondant aux ECTS attribués, par exemple en développant des travaux en groupes de deux ou trois personnes. Travailler à plusieurs est en effet plus proche des conditions de ce type de travaux dans le monde professionnel et développe les *soft skills*.
- 6 Dans les fiches UE, développer les descriptifs des contenus des cours et y renforcer les aspects occupationnels. Étoffer la rédaction des informations sur les évaluations.
- 7 Réduire le nombre de plateformes numériques destinées aux étudiant·es et diversement utilisées par les enseignant·es afin de simplifier l'accès à l'information.
- 8 Soutenir les démarches de l'Union professionnelle des ergothérapeutes (UPE) en faveur d'une révision de l'arrêté royal du 8 juillet 1996 relatif au titre professionnel qui freine actuellement l'actualisation du programme et charge le temps de travail des étudiant·es.
- 9 A moyen terme, vérifier si le nombre de visites par stage par les enseignant·es ne pourrait pas être réduit sans diminuer la qualité des apprentissages effectués afin de dégager du temps pour d'autres tâches nécessaires à la pratique enseignante comme la mise à jour des cours, la formation continue ou la participation à des activités de recherche.

Présentation de l'établissement et du programme évalué

La Haute École de la Province de Liège (HEPL) résulte de la fusion en 2007 de trois hautes écoles (la Haute École Rennequin Sualem, la Haute École Léon-Éli Troclet et la Haute École André Vésale). Elle relève du réseau officiel organisé et subventionné par la Province de Liège.

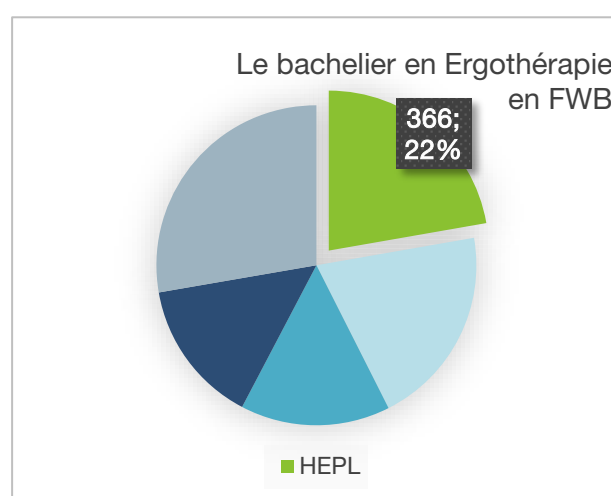
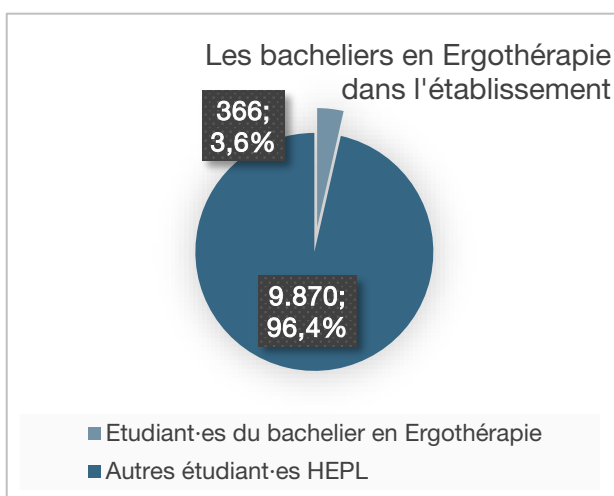
Son pouvoir organisateur est la Province de Liège.

La Haute École (HE) comporte sept départements (Sciences agronomiques, Sciences économiques et juridiques, Sciences de la santé, Sciences psychologiques et de l'éducation, Sciences sociales et communication, Sciences de la motricité et Sciences et techniques) et dispense 47 formations de type court ou long et 13 spécialisations. Ces dernières sont réparties, selon le département, sur dix implantations.

Le département des sciences de la motricité organise, outre le bachelier en Ergothérapie, les bacheliers en Kinésithérapie et en Psychomotricité.

Le bachelier en Ergothérapie est organisé sur l'implantation du Campus Barbou à Liège.

En 2021-2022, 366 étudiant·es sont inscrits au bachelier en Ergothérapie, sur un total de 10 236 inscrit·es à la HEPL, soit 3,6 % des effectifs. Ces 366 étudiant·es représentent, par ailleurs, 22 % des étudiant·s inscrit·s à ce même bachelier sur un total de 1645 étudiants pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles².



² Source : base de données SATURN, année de référence 2021-2022.

Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

Depuis l'évaluation continue de 2017-2018, les catégories de la HEPL sont devenues des départements conformément au décret du 21 février 2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en hautes écoles. La catégorie paramédicale s'est scindée en deux départements : celui des Sciences de la santé et celui des Sciences de la motricité dont fait partie la section Ergothérapie.

Les services centraux se sont développés. Une cellule d'appui pédagogique et numérique (CAP&N) visant à soutenir les enseignant-es dans leur mission d'enseignement a été créée. Un service d'aide numérique aux étudiant-es (SAN) a également été mis sur pied. Un référent inclusion a été désigné dans la section.

La HEPL a connu divers changements dans l'équipe de direction. Une nouvelle directrice-présidente a été élue en 2019. La direction du département des Sciences de la motricité a également changé. La coordination de la section Ergothérapie est toujours la même.

De 2016 à 2021, le nombre d'étudiant-es admis-es en première année du bachelier en ergothérapie diminue significativement mais le nombre de diplômé-es croît. Cette augmentation pourrait en partie être associée aux facilités accordées lors des évaluations durant la période covid. La population estudiantine totale est en croissance. En 2021-2022, le nombre d'étudiant-es par équivalent temps plein (ETP) est à 19,8. Il fluctue un peu en rapport avec la population estudiantine qui varie d'une année à l'autre.

Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

CONSTATS ET ANALYSES

Démarche d'amélioration continue : fonctionnement et caractère pérenne

- 1 La HEPL dispose d'un plan stratégique depuis 2020-2021, collaborativement établi et accessible au public sur son site, qui définit sept objectifs stratégiques, des objectifs opérationnels et des projets leur correspondant. Il reflète les missions, la vision et les valeurs de la HEPL et guide les actions qualité de l'ensemble de la haute école (HE).
- 2 La HEPL s'est pourvue d'une cellule qualité centralisée dotée en personnel qualifié qui collabore avec les organes et les instances de gouvernance de la HE, les équipes éducatives et les parties prenantes externes. Chaque section, y compris la section Ergothérapie, dispose de relais qualité soutenus par le coordinateur qualité institutionnel ; le tout représente sept ETP pour l'établissement. Un portfolio institutionnel permet l'accès aux informations par le personnel.
- 3 La démarche continue d'amélioration de la qualité de l'institution est assurée par des enquêtes et des audits récurrents auprès des parties prenantes, à l'interne, le personnel dont les enseignant-es et les étudiant-es, et à l'externe les alumni et le monde professionnel. Des analyses SWOT sont réalisées, des pistes d'actions et des priorisations sont dégagées. La fréquence préconisée des audits est annuelle pour les étudiant-es, au minimum triennale pour les enseignant-es et au moins tous les quatre ans pour les externes. La section Ergothérapie consulte un peu plus fréquemment : les étudiant-es deux fois par an et les ergothérapeutes du milieu professionnel tous les trois ans. D'une manière générale, les parties prenantes reçoivent des résultats des analyses et participent aux décisions. La participation des parties prenantes recherchée par la HEPL va donc au-delà d'une simple quête d'information.
- 4 La section Ergothérapie a décidé en 2019 d'une révision complète du programme permettant la mise en œuvre des recommandations de 2018. La révision du programme est pilotée par une *task force*. Elle bénéficie du soutien des services centraux, en particulier de la cellule d'appui pédagogique et numérique. Une fiche méthodologique pour guider les révisions de programme a été diffusée dans le cadre du projet 3.1.1a du plan stratégique. La révision est menée selon une méthodologie de projet et implique des groupes de travail réunissant des enseignant-es et des professionnel·les (voir Critère B, point 1) selon les secteurs de l'ergothérapie. L'avancement est contrôlé par la directrice du département et la directrice-présidente de la HEPL.
- 5 Le SWOT produit par la section en vue de l'évaluation par l'AEQES montre les atouts de la section en matière de partenariats et de ressources pour la refonte du programme. Il spécifie les obstacles quant aux équipements, à la charge des horaires

et à l'affinement du programme qu'il reste à dépasser mais qui semblent à la portée de la section et de la HEPL.

- 6 Le pilotage en continu du programme et de sa qualité repose sur les enseignant-es qui ont des tâches de coordination dans la section, concernant le cursus, la qualité, les stages et les TFE. Les outils essentiels sont des réunions permettant la concertation, la prise de décision et le suivi de leur mise en œuvre. Trois journées pédagogiques sont annuellement organisées. Des procès-verbaux sont rédigés. En outre, les enseignant-es de la section collaborent et participent à de nombreuses réunions informelles qui assurent en permanence la coordination des enseignements et le suivi des étudiant-es.
- 7 Les étudiant-es disposent d'un organe représentatif à l'échelle de la HE : le Conseil Etudiant (CE HEPL). Des membres de cet organe sont délégué-es dans l'organe de gestion. Les étudiant-es ont des représentant-es au Conseil social, dans les Conseils de département, au Conseil pédagogique, à la Commission d'examen des plaintes. Les étudiant-es sont rencontré-es deux fois par an, en partie pour les informer de l'état d'avancement de la démarche qualité concernant le programme et d'autre part pour les consulter sur l'effet des actions menées dans le cursus. Ces échanges sont jugés pertinents et efficaces. Des enquêtes sont également menées tous les trois à six ans. Elles portent sur la cohérence du cursus, les stages, le TFE.
- 8 Une rencontre annuelle avec les maîtres de stage permet de transmettre des informations sur le programme et d'en recueillir sur les performances des étudiant-es en stage ainsi que sur les documents qui cadrent les stages. Ce mécanisme permet un ajustement réciproque entre l'établissement les terrains de stage propice à la construction de la compétence et de l'identité professionnelle des étudiant-es.
- 9 L'évaluation des enseignements par les étudiant-es (EEE) est informatisée, systématique, centralisée et anonymisée. Les résultats sont communiqués aux enseignant-es concerné-es qui peuvent ajuster leur cours en conséquence, aux étudiant-es et à la direction qui peut proposer des mesures de soutien d'ordre pédagogique aux enseignant-es. Les pourcentages de réponses sont cependant faibles et la HE cherche et met en place des moyens pour les améliorer, notamment informer les coordinateur-trices pour que les informations passent et que du temps soit laissé aux étudiant-es pour répondre ou privilégier les UE ayant un taux d'échec élevé. Certain-es enseignant-es évaluent également leur enseignement oralement ou avec un questionnaire personnel en fin de cours.

Stratégie et priorisation des objectifs de l'établissement et de l'entité

- 10 Dans la section Ergothérapie, un plan d'action a été publié suite à l'évaluation initiale du programme en 2012-2013 et à l'évaluation continue du programme en 2018-2019. Il est construit sur quatre axes : la pertinence et la cohérence du programme, l'ouverture vers l'extérieur, la cohésion et la concertation du corps enseignant et l'accompagnement des étudiant-es de leur accueil à leur insertion professionnelle. Ces axes ne correspondent pas aux objectifs du plan stratégique de la HEPL qui sont postérieurs, mais ils s'y insèrent aisément. Ce plan d'action comprend des résultats attendus, des indicateurs précis de résultats, des actions à entreprendre. Il spécifie les fonctions responsables, donne des échéances (entre 2013 et 2021) et des priorités. Il clarifie le degré de réalisation des diverses actions en cours. La refonte complète du programme n'y apparaît pas encore explicitement mais le grand nombre d'actions visant la pertinence et la cohérence du programme y conduit de fait.

- 11 Le plan d'action de 2022 reprend les objectifs du plan stratégique de la HEPL qui sont pertinents pour la section Ergothérapie. Il les met en regard des critères d'une évaluation initiale de l'AEQES et des standards de la *World Federation of Occupational Therapists* (WFOT). Il comprend également des résultats attendus qui sont des objectifs opérationnels de la HEPL, des indicateurs de résultats, des dates de démarrage et des échéances entre 2022 et 2025, des actions à entreprendre ainsi que les noms des personnes responsables. Cette fois, la révision de l'ensemble du cursus décidée en 2019 apparaît comme une action visant l'objectif du plan stratégique de la HEPL de « garantir des méthodes d'enseignement innovantes en adéquation avec les évolutions de la société. » Les autres actions concernent largement les stages, mais aussi les TFE, le développement durable, l'évaluation des enseignements, un appartement thérapeutique, l'inclusion, la formation des enseignant-es et leur accueil lors de l'entrée en fonction ainsi que l'offre de formation continue.
- 12 Une partie des actions décidées sont développées dans des fiches actions accessibles informatiquement à l'équipe pédagogique décrivant clairement les sous-actions à mener et les personnes concernées. Ces fiches dont le format est standardisé par la HEPL détaillent l'état d'avancement de l'action. Leur mise à jour dans la section Ergothérapie apparaît comme un phénomène continu. Ce plan d'action sous forme de tableur, un peu compliqué à lire pour une personne externe à l'institution, lorsque l'ensemble des colonnes sont visibles, montre de manière explicite les relations avec le plan précédent, les objectifs stratégiques de la HEPL et les standards de la WFOT. Il confère à la démarche continue d'amélioration de la qualité un caractère permanent qui permet au personnel de la section de savoir où en est la progression, aux divers responsables de vérifier et de ne rien omettre, au comité de constater la consistance et les avancées. C'est une bonne pratique.
- 13 En revanche, la recherche qui est un domaine stratégique de la HEPL n'est pas reprise dans le plan d'action de la section. Pourtant, des activités de recherche commencent à être développées par le personnel enseignant de la section qui peut obtenir du temps et de l'encadrement.
- 14 En sus des plans d'action, la section propose un document reprenant chaque recommandation ou commentaire critique de 2018 et décrivant les suites qui y ont été apportées. Toutes les recommandations ou critiques ont été suivies d'effets dont le comité a pu avoir confirmation dans les documents reçus ou dans les entretiens avec les diverses parties. La section va parfois au-delà de la recommandation, par exemple lorsqu'elle donne moins d'importance aux syllabi demandés par le comité au profit de supports de cours variés et adaptés à un enseignement orienté sur des compétences, sur l'autonomie des étudiant-es et appuyés sur les moyens innovants d'information et d'apprentissage.
- 15 Les priorités de la section sont clairement depuis 2018 tout ce qui concerne le programme, sa cohérence et sa pertinence, l'approche programme, sa lisibilité. Ces priorités se traduisent par la production de documents plus développés, clairs et accessibles : fiches UE, philosophie du cursus, profil d'enseignement, documentation de stage, supports de cours. Le processus semble avoir été ralenti, mais pas compromis, par les restrictions de contacts liées au covid avec nombre d'actions qui restent en cours de réalisation.

Caractère explicite de la démarche d'amélioration continue

- 16 La démarche d'amélioration continue est parfaitement explicite. Le site internet de la HEPL comporte des informations et des explications accessibles au grand public,

notamment les plans d'action des sections. Le contact par courriel ou téléphone de la cellule qualité est proposé.

- 17 L'information non publique concernant les processus qualité en cours est disponible aux enseignant·es via la plateforme *Teams*. Les étudiant·es accèdent aux documents clés sur l'école virtuelle. En outre, des explications orales leur sont fournies au début de leur formation sur l'école, le programme et leur rôle dans l'amélioration du programme.
- 18 La communication formelle, écrite, déposée sur les plateformes numériques est doublée par un grand nombre d'échanges informels entre enseignant·es, ainsi qu'entre enseignant·es et étudiant·es ou encore entre maitres de stage et enseignant·es qui donnent aux processus qualité une grande continuité. Les informations au personnel et aux étudiant·es transitent également par courriel.

RECOMMANDATIONS

- 1 Augmenter le taux de réponse aux EEE pour avoir des réponses plus représentatives, par exemple en laissant du temps en classe pour y répondre.
- 2 Intégrer dans le plan d'action le soutien à la recherche des enseignant·es de la section, ce qui va à la rencontre d'un axe stratégique de la HEPL et élèverait le niveau scientifique et académique de l'équipe ainsi que sa visibilité nationale et internationale.

Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

CONSTATS ET ANALYSES

Une refonte majeure du programme a été entamée en 2019 et sa mise en œuvre a démarré à partir de 2022. Les effets de cette refonte ne peuvent donc qu'être partiellement évalués par le comité en 2024. D'une part, les fiches descriptives d'UE ne sont pas encore toutes disponibles et d'autre part, les parties prenantes que sont les étudiant·es du bloc 3 ou les jeunes professionnel·les n'ont pas suivi ce programme. La pertinence, la cohérence et l'efficacité du nouveau programme ne peuvent ainsi pas être complètement évaluées.

Pertinence du programme

- 1 En vue de la refonte du programme, la section a impliqué le milieu professionnel de manière remarquable. Un échantillon d'ergothérapeutes issu·es de tous les milieux de pratique de l'ergothérapie a été consulté pour l'élaboration d'un profil d'enseignement. A cette fin, il leur a été demandé, lors de rencontres, d'identifier les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier. Les réponses ont ensuite été analysées et traduites en termes pédagogiques et six compétences ont émergé. Les ergothérapeutes de l'échantillon ont ensuite formulé des acquis d'apprentissage relatifs à chacune des compétences. Reformulés, ces acquis d'apprentissage ont ultérieurement été soumis aux enseignant·es et aux étudiant·es. La démarche a été soutenue par la cellule d'appui pédagogique et numérique (CAP&N). Finalement, une validation du profil d'enseignement actualisé a été cherchée auprès des instances de direction de la HE et du département. Ces compétences et ces capacités apparaissent dans les descriptifs des UE. Cette démarche constitue pour la refonte complète du programme une bonne pratique pour garantir d'une part son adéquation aux besoins du milieu professionnel et d'autre part une pédagogie adaptée à une approche programme.
- 2 Le profil d'enseignement de la section est congruent avec le profil professionnel de l'ergothérapie de l'Union professionnelle des ergothérapeutes (UPE) qui est un gage d'adéquation entre les savoirs nécessaires à l'exercice professionnel et ceux enseignés à la HEPL.
- 3 Malgré le fort engagement du milieu professionnel, la pertinence du nouveau programme aux évolutions de la société apparaît faiblement envisagée. En effet, le projet de révision considère la « vision du métier tel qu'il est à l'heure actuelle » mais reste muet sur une vision plus prospective permettant d'anticiper de nouveaux besoins, de nouvelles clientèles, de nouvelles approches de santé ou d'ergothérapie. Il faudrait instaurer une veille stratégique dans la section pour aller vers l'objectif opérationnel de la HEPL « d'une adéquation du programme avec les besoins des parties prenantes sur la base d'une évaluation triennale » en considérant des parties prenantes au-delà du milieu professionnel de l'ergothérapie. Soulignons que cette

faiblesse n'a pas empêché la section de développer les approches communautaires, l'interdisciplinarité ni de réfléchir à la durabilité ou aux apports du numérique.

- 4 La dimension internationale du programme est présente. En effet, les éléments de contenus des fiches UE font référence aux concepts et aux démarches de la science de l'occupation ainsi qu'aux preuves scientifiques nécessaires à l'exercice de l'ergothérapie. Le programme reconnu par la WFOT en respecte les critères. En outre, les enseignant-es ont accès à la documentation internationale et à de la formation continue pour actualiser leurs cours. Des possibilités de stages et de semestres à l'étranger existent pour les étudiant-es tout comme l'accueil d'étudiant-es de l'étranger. La présence d'étudiant-es d'ailleurs ou revenu-es d'un échange favorise grâce aux partages des expériences, une meilleure connaissance de l'ergothérapie hors de Belgique y compris pour celles et ceux qui ne quittent pas la région. Les enseignant-es ont l'occasion de développer des partenariats avec l'étranger ou d'y suivre des conférences. C'est l'occasion d'échanger sur la profession et son enseignement pour augmenter des connaissances et des compétences et cela visibilise la HE.
- 5 Les éléments actuellement présents dans le nouveau programme en cours de révision respectent l'arrêté royal du 8 juillet 1996 relatif au titre professionnel. Ce respect conduit cependant à un volume important de cours biomédicaux dont la pertinence est modeste pour l'exercice de l'ergothérapie qui s'oriente actuellement davantage sur l'occupation. Soulignons que la section fait un effort considérable d'intégration de ces cours (chimie, physique) pour parvenir à leur donner un sens dans la formation et les examens et assurer la cohérence du programme (voir points B7 à 14).
- 6 Le profil d'enseignement et le programme tel qu'il apparaît dans les fiches UE sont en accord avec le niveau 6 du CEC bien que le TFE soulève un doute (voir point B14). La formation - parce qu'elle est largement organisée autour du diagnostic et des interventions ergothérapeutiques en articulant approches occupationnelles et biomédicales - vise particulièrement bien l'exercice professionnel autonome et responsable.

Cohérence du programme

- 7 Le comité perçoit une approche programme centrée sur l'acquisition de compétences requises par l'exercice professionnel dans la rénovation du programme. Il vise l'adéquation au profil d'enseignement tel qu'il a été construit en s'appuyant sur le milieu professionnel dans la démarche de consultation décrite au point B1. Les fiches descriptives d'UE disponibles montrent la reprise des compétences et des capacités du profil. Cependant, les fiches du bloc 3 n'étant pas disponibles, il est difficile de savoir au moment de cette évaluation si le futur programme va bien traverser, sans redondances excessives ni omission, l'ensemble compétences et capacités du profil d'enseignement de la section.
- 8 La construction logique du programme repose sur des éléments théoriques recouvrant l'approche occupationnelle et l'approche biomédicale qui sont bien perceptibles dans les fiches UE. La progression des acquisitions va au fil des trois blocs de connaissances de bases vers des connaissances plus intégratives construites d'abord autour du diagnostic ergothérapeutique puis des interventions. Les UE mettent en avant les raisonnements cliniques dans les démarches d'ergothérapie. Toutefois, il manque souvent des références bibliographiques ou le renvoi à des supports de cours pourtant existants ou prévus.

- 9 Le développement des aspects pratiques de la formation est l'un des objectifs de la refonte du programme pour que les étudiant·es se projettent comme ergothérapeutes et perçoivent leur montée en compétences. Ainsi les apprentissages sont renforcés par des mises en situation, des exercices, des expérimentations, des vignettes cliniques développant la pratique réflexive et les relations théorie-pratique. La formation des enseignant·es et les équipements notamment pour la simulation suivent.
- 10 La cohérence interne des fiches descriptives d'UE est tantôt excellente, tantôt moins bonne parce que le contenu y est peu développé. En particulier dans les UE portant sur les interventions ergothérapeutiques, le contenu est souvent limité à une liste de pathologies et les lecteur·rices sont contraint·es d'imaginer comment celui-ci va aller à la rencontre des objectifs et comment il est en rapport avec une approche occupationnelle présente dans le profil d'enseignement.
- 11 Les fiches descriptives d'UE donnent trop peu d'informations sur les évaluations. Souvent il n'y a que la précision de la forme orale ou écrite et à la lecture, on ne sait pas comment ils sont construits pour vérifier l'acquisition des objectifs de l'UE, ni s'il s'agit d'examens intégrés. Ce défaut est à mettre en rapport avec un nouveau programme dont l'élaboration est encore en cours.
- 12 La section vérifie la cohérence du programme en cours de mise en œuvre par des réunions entre les enseignant·es et les étudiant·es, ainsi qu'avec des enquêtes. Cette cohérence est de plus favorisée par le fait que les enseignant·es assument souvent à la fois des cours, des suivis de stage et des encadrements de TFE. Dès lors ils et elles ont une vision transversale du programme.
- 13 La section a mené une profonde révision des pratiques liées aux stages qui a permis d'augmenter fortement la cohérence entre les cours et les stages de sorte que les attentes en matière de raisonnement et la complexité des rapports augmentent progressivement au cours du cursus. Les milieux de stage ont été diversifiés notamment en direction de pratiques sociales de l'ergothérapie ce qui améliore la cohérence entre les pratiques de l'ergothérapeute et la science de l'occupation enseignée. Des présentations de lieux de stage sont disponibles aux étudiant·es. La révision comprend un volet accompagnement des étudiant·es très important : une préparation au stage est faite avant leur démarrage, des analyses de pratiques ont été instaurées dans certains stages, plusieurs (parfois cinq) visites de stage sont effectuées par les enseignant·es pour chaque étudiant·e. L'évaluation des performances de l'étudiant·e en stage est faite conjointement entre le maître de stage et l'enseignant·e de l'école. Toute la procédure est soutenue par des documents qui clarifient les rôles des divers protagonistes et les attentes.

En outre, les échanges entre les maîtres de stage et les enseignant·es de l'école ont été intensifiés. La journée annuelle des maîtres de stage est aussi l'occasion d'ajuster la coordination haute école-terrain au service de la cohérence du programme. Ces nouvelles pratiques, mises en œuvre avant la finalisation du nouveau programme sont jugées unanimement très qualitatives par les enseignant·es, les maîtres de stage et les étudiant·es. Les étudiant·es et les professionnel·es perçoivent une harmonie entre terrain et haute école, tout comme l'intérêt de l'approche occupationnelle. Le comité s'interroge toutefois quant à la nécessité d'avoir autant de visites de stage qui sont très consommatrices en termes de ressources humaines et qui finalement limite le temps à consacrer par exemple à la mise à jour de ses propres cours en relation avec les avancées théoriques et scientifiques de l'ergothérapie.

- 14 La section a amélioré la cohérence du parcours de TFE en modifiant le processus de validation des sujets de TFE et en mettant en place un comité de validation ce qui a

permis de mieux se coordonner entre les promoteurs de terrain des TFE et les encadrant-es de l'établissement. Néanmoins, selon l'actuelle fiche UE du TFE, celui-ci vise à « Initier et développer des projets de recherche appliquée » ce qui va au-delà du niveau 6. Cela explique peut-être la charge de travail importante que représente la réalisation des TFE pour les étudiant-es et leur encadrement par les enseignant-es.

Efficacité et équité du programme

- 15 Les salles de cours, l'équipement en matériel spécialisé, l'accès au wifi semblent globalement suffisants. Cependant, les salles dédiées sont relativement peu nombreuses et petites pour certains groupes. L'équipement est parfois ancien ou insuffisant et les chaises inconfortables. Manquer de suffisamment de possibilités d'entraînement des techniques spécifiques à l'ergothérapie avant d'entrer en stage est un risque d'affaiblissement des apprentissages surtout si le nombre d'étudiant-es devait augmenter.
- 16 Les outils et plateformes numériques sont nombreux : *Moodle, Microsoft Teams*, école virtuelle. Les enseignant-es les emploient diversement et les étudiant-es s'y perdent parfois. Réduire le nombre de plateformes accessibles aux étudiant-es et uniformiser quelque peu leur utilisation serait utile.
- 17 Les services de la bibliothèque ont été élargis : horaires étendus, collaboration avec les enseignant-es pour préparer de la documentation spécifique à des cours, accès à des bases de données, appui aux recherches documentaires. Les enseignant-es emploient ces ressources documentaires pour produire, réviser selon les preuves scientifiques et référencer leur cours. Ils et elles peuvent ensuite avoir des exigences en matière de fondements scientifiques envers les étudiant-es lorsqu'il s'agit de travailler sur des vignettes cliniques.
- 18 L'instauration en 2018 d'un *job day* transformé en *job week* en 2020 permet aux futurs diplômé-es d'explorer les opportunités d'emploi. Cela correspond à la volonté d'accompagner les étudiant-es de la candidature au marché du travail ce qui est une bonne pratique pour une mission de formation efficace.
- 19 Les services centralisés destinés aux étudiant-es (aide à la réussite, outil numérique réorientation, inclusion, aides sociales) sont visibilisés sur le site internet de la HEPL. Les étudiant-es en sont informé-es au démarrage de la formation et connaissent les services offerts qui leur sont médiatisés dans la section par une personne ressource. Les étudiant-es qui y ont eu recours sont satisfait-es et ont pu être aidé-es. En outre, les enseignant-es sont également accessibles en cas de difficulté. C'est un ensemble d'excellentes pratiques pour améliorer la réussite des étudiants-es dans le cursus et assurer l'équité.
- 20 Le travail des services centralisés destinés aux étudiant-es et la qualité de celui-ci ainsi que le soutien des enseignant-es n'empêchent cependant pas le décrochage fréquent des études. Beaucoup d'étudiant-es entrent en formation et approximativement un tiers ou une moitié seulement en sorte diplômé-es après trois, quatre ou cinq ans d'études. Une partie des étudiant-es n'a probablement pas les savoirs méthodologiques nécessaires pour suivre des études supérieures et ne cherche pas d'aide. Il faudrait qu'ils et elles soient mieux informé-es préalablement à leur entrée dans l'enseignement sur les attentes de l'enseignement supérieur et soient également mieux soutenu-es dans leur orientation.
- 21 Au moment de la visite du comité, assurer l'encadrement des TFE d'une façon efficace et équitable était en discussion. D'une part, tous les enseignant-es et les

promoteur-trices de terrain n'ont pas les mêmes compétences en matière d'encadrement de TFE et d'autre part, le temps de travail des enseignant-es pour cette tâche n'est pas spécifiquement considéré. La HEPL et la section cherchent à régler ces problèmes.

RECOMMANDATIONS

- 1 Une fois la refonte du programme terminée, vérifier que toutes compétences et les capacités du profil d'enseignement sont présentes de manière équilibrée dans les UE au cours des trois ans d'études. A cette fin, la liste des compétences et des capacités peut être croisée avec celle des UE.
- 2 Instaurer, comme prévu dans le plan d'action du cursus via le comité de perfectionnement, une veille stratégique au sein de la section pour percevoir les évolutions des besoins de la société intéressant l'ergothérapie au-delà des pratiques actuelles du métier.
- 3 Dans la révision des TFE, veiller à respecter le niveau 6 du CEC et une charge de travail étudiante correspondant aux ECTS attribués, par exemple en développant des travaux en groupes de deux ou trois personnes. Travailler à plusieurs est en effet plus proche des conditions de ce type de travaux dans le monde professionnel et développe les *soft skills*.
- 4 Dans les fiches UE, développer les descriptifs des contenus des cours et y renforcer les aspects occupationnels. Étoffer la rédaction des informations sur les évaluations.
- 5 Réduire le nombre de plateformes numériques destinées aux étudiant-es et diversement utilisées par les enseignant-es afin de simplifier l'accès à l'information.
- 6 Soutenir les démarches de l'Union professionnelle des ergothérapeutes (UPE) en faveur d'une révision de l'arrêté royal du 8 juillet 1996 relatif au titre professionnel qui freine actuellement l'actualisation du programme et charge le temps de travail des étudiant-es.
- 7 A moyen terme, vérifier si le nombre de visites par stage par les enseignant-es ne pourrait pas être réduit sans diminuer la qualité des apprentissages effectués afin de dégager du temps pour d'autres tâches nécessaires à la pratique enseignante comme la mise à jour des cours, la formation continue ou la participation à des activités de recherche.

Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

CONSTATS ET ANALYSES

Culture qualité de l'établissement et de l'entité

- 1 La démarche qualité est présentée comme une démarche collaborative par la HEPL orientée vers l'institution et vers les programmes. Elle est pilotée vers la satisfaction des critères du référentiel de l'AEQES et en suit les cycles récurrents. Elle suit des règles concernant la répétition des consultations des parties prenantes et les formes de celles-ci, principalement le SWOT et les enquêtes. La section est accompagnée, soutenue dans sa démarche.
- 2 Les diverses démarches sont plutôt transparentes et explicites, aisément intelligibles. La cellule qualité agit en proximité, elle s'implique. Les démarches comme les personnes qui les promeuvent ou les mettent en œuvre paraissent donner confiance aux parties prenantes et aux individus.

Implication des parties prenantes

- 3 La démarche qualité est pilotée par la cellule qualité en tant que service attaché à la direction-présidence. Les rôles des coordinateur-ices sont précisés. La section Ergothérapie reste maîtresse de sa façon de spécifier sa démarche qualité propre et maîtresse des décisions sur le programme. Le tout est agile.
- 4 Il y a une consultation des parties prenantes externes et internes telle que les maîtres de stage, les enseignant-es et les étudiant-es se sentent impliqués et écoutés. Il y a une adhésion des enseignant-es à la démarche qualité et une adhésion des étudiant-es et des maîtres de stage aux mesures prises dans la section pour rénover le programme. Une identification à l'établissement est perceptible.

Adéquation entre les valeurs et la qualité

- 5 La démarche qualité est intégrée dans le fonctionnement de la HE. Concrètement, s'agissant de la section, il y a des traces écrites de ce qui est décidé puis effectué et on perçoit des processus itératifs de contrôle du programme qui doivent permettre non seulement de créer le nouveau programme mais ensuite de le monitorer de manière serrée et concertée.

Conclusion

Le comité relève l'engagement de la section Ergothérapie de la HEPL dans une démarche d'amélioration continue perceptible et en lien avec les ambitions de l'établissement.

La section s'est engagée dans une refonte complète du programme qui, bien que non terminée, relève l'ensemble des défis d'une formation à l'ergothérapie : répondre aux besoins de la société tout en s'assurant d'être en adéquation avec les attentes du milieu professionnel, sortir du modèle biomédical, développer une approche programme, proposer des apprentissages progressifs à travers les trois ans de formation, soutenir les étudiants en difficultés grâce à des services transversaux.

Le défi de la section réside essentiellement dans le maintien des efforts entrepris et la poursuite des transformations entreprises jusqu'à leur terme. Les experts encouragent la section à notamment instaurer une veille formalisée pour anticiper les évolutions du métier, mener une réflexion sur les attendus du travail de fin d'études et trouver les leviers pour permettre l'engagement des enseignants dans la recherche.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation continue
Ergothérapie
2023-2024

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel : /

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Partie du rapport (A, B ou C)	Observation de fond

Nom, fonction, date et signature de l'autorité académique dont dépend l'entité

27/06/24

P. MOTTART
Direct. Départ. Motricité

Nom, date et signature du coordonnateur de l'autoévaluation

Fatima BASSAIN
Le 26 juin 2024